

Des centaines de millions d'années résumées en quelques lignes...

À l'ère primaire, s'est édiflée sur toute la France une vaste chaîne de montagne, le massif hercynien, dont on observe les restes dans le Morvan et le sud des Vosges dans notre région. Les roches présentes sont essentiellement de type granitique ou métamorphique. Cette chaîne de montagne s'est érodée au fil du temps. Des matériaux de destruction se sont accumulés dans des zones basses de cette chaîne, couvertes de lacs et de marécages. Une végétation luxuriante s'est développée dans ces zones humides dont les restes se sont accumulés et sont à l'origine de dépôts de houille dont certains ont été exploités (Autun, Blanzky-Montceau). Sur ce socle hercynien aplani par l'érosion, des mers peu profondes sont présentes sur la région durant toute l'ère secondaire et ont donné lieu à des dépôts de calcaire, marnes, et craie essentiellement (Auxois, Bazois,

plateaux de Bourgogne, de Haute-Saône, massif du Jura...).

À l'ère tertiaire, les mers se sont retirées, les terres ont émergé. L'érosion des couches sédimentaires débute. Le socle hercynien se fissure à l'Oligocène et donne lieu à de grandes cassures.

Des fossés (fossé de la Loire, de la Saône, fossé bressan) se creusent et se comblent progressivement, alimentés par les éléments charriés par les cours d'eau qui descendent des zones émergées. À cette époque se crée le lac bressan qui occupe la majeure partie de la vallée de la Saône et la Bresse. Les épaisseurs de sédiments sont importantes et peuvent dépasser parfois 1 000 mètres.

Au Miocène, les Alpes se soulèvent et provoquent le plissement de la chaîne jurassienne. Le Morvan et le Charolais, jusque-là couverts de sédiments

marins, se soulèvent sous la pression du plissement alpin. Le seuil de Bourgogne, qui sépare le bassin parisien du bassin de la Saône, se forme en donnant une voûte, en pente douce vers l'ouest, plus abrupte et faillée vers la plaine de la Saône. L'érosion des terres émergées se poursuit et contribue au comblement des zones basses.

L'ère quaternaire se caractérise par l'alternance de périodes très froides et de périodes plus douces. Durant ces périodes froides, le Jura et le massif vosgien sont recouverts de glaciers tandis que la Bourgogne subit un climat de type périglaciaire avec des sols gelés en permanence. Des traces sont encore visibles dans le paysage : moraines dans le Jura, lacs d'origine glaciaire (plateau des Mille Étangs de Haute-Saône, région des lacs du Jura...).



Reculée de Baume-les-Messieurs - Jean-Christophe BENOIST

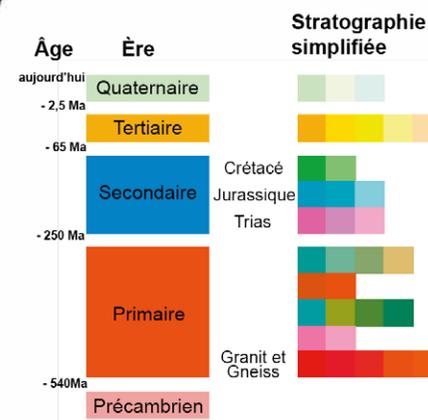
Géologie et climat à l'origine de nos paysages



Source : BRGM - BD Million-Géol
6^{ème} édition révisée

© IGN - BD Carto
DRAAF de Bourgogne-Franche-Comté

0 50 100 km



Entre montagnes jeunes et anciennes

Avec 47 784 km², la région Bourgogne-Franche-Comté couvre 7,6 % du territoire métropolitain. Elle regroupe huit départements : Côte-d'Or, Doubs, Jura, Nièvre, Haute-Saône, Saône-et-Loire, Yonne et Territoire de Belfort.

Des reliefs variés

Le relief de la région se découpe en deux parties dissymétriques selon un axe incliné nord-est / sud-ouest. Globalement, cet axe va de Belfort à Châlon-sur-Saône (Verdun-sur-le-Doubs exactement) puis suit la vallée de la Saône. Le côté nord-ouest, correspondant à la zone hercynienne, est composé de massifs anciens aux sommets arrondis : Vosges et Massif Central (Morvan). Il relève du bassin parisien dans sa partie ouest et extrême nord. Le côté sud-est, correspondant

au massif du Jura, est constitué de montagnes jeunes aux sommets plus élevés et escarpés, avec une composante calcaire karstifiée. Jeune d'un point de vue géologique, le massif du Jura n'est pourtant pas une vraie chaîne de montagnes mais un plissement de roches calcaires surélevées en raison de la compression exercée par les Alpes vers l'ouest.

Le point d'altitude le plus bas de la région se trouve sur la commune de Villeneuve-la-Guyard (52 m), dans l'Yonne. Le point le plus haut, le Crêt Pela, se situe dans le Jura et culmine à 1 495 m.

Un réseau hydrographique dense mais inégal

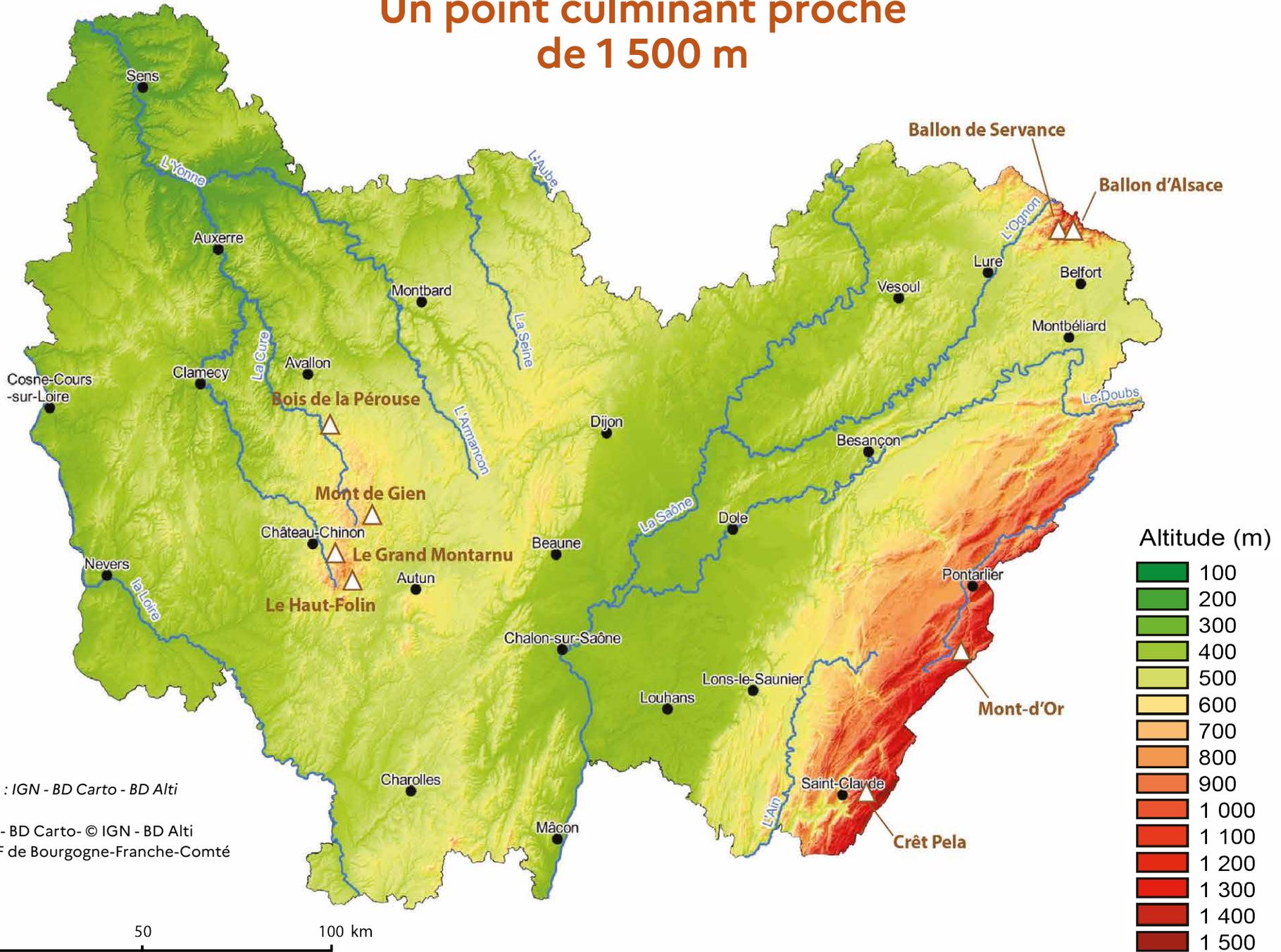
La région est partagée entre trois des six grands bassins hydrographiques français : Rhône-Méditerranée, Seine-Normandie et Loire-Bretagne.

Chacun de ces bassins couvre respectivement 52 %, 27 % et 21 % de la superficie régionale. Le point de partage des eaux se situe sur la commune de Meilly-sur-Rouvres, en Côte-d'Or. Cette position de tête de bassin se traduit par la mise en oeuvre de dispositifs de préservation de la qualité des eaux. Le territoire régional est traversé par de nombreux cours d'eau dont deux fleuves : la Loire et la Seine. Cette dernière prend sa source en Côte-d'Or, à Source-Seine. Le canal de Bourgogne permet de relier l'Yonne à la Saône. Le canal du Centre relie les vallées de la Loire et de la Saône. Le canal du Rhône au Rhin connecte la Saône au Rhin par la vallée du Doubs. Au total, ce sont environ 17 500 km de cours d'eau qui cheminent sur la région. Concentrés sur les couches géologiques peu perméables, ils sont plus rares sur les plateaux calcaires.

	Côte-d'Or	Doubs	Jura	Nièvre	Haute-Saône	Saône-et-Loire	Yonne	Territoire de Belfort	Région BFC
Point culminant	Mont de Gien	Mont-d'Or	Crêt Pela	Le Grand Montarnu	Ballon de Servance	Le Haut-Folin	Bois de la Pérouse	Ballon d'Alsace	--
Altitude	721	1 463	1 495	857	1 215	901	606	1 244	--
Communes culminantes	Ménessaire	Jougne, Longevilles-Mont-d'Or	Lajoux, Lamoura	Arleuf	Haut-du-Them-Château-Lambert, Plancher-les-Mines	Saint-Prix	Quarré-les-Tombes	Lepuix	--
Nombre de communes par tranche d'altitude moyenne (m)									
moins de 250	201	25	140	158	167	215	335	--	1 241
250 à 500	460	286	155	135	358	341	88	87	1 910
500 à 750	37	133	131	16	12	9	--	10	348
750 à 1 000	--	101	53	--	2	--	--	4	160
plus de 1 000	--	26	15	--	--	--	--	--	41

Sources : Terrain Tiles, Traitement par R package elevatr

Un point culminant proche de 1 500 m



Source : IGN - BD Carto - BD Alti

© IGN - BD Carto - © IGN - BD Alti
DRAAF de Bourgogne-Franche-Comté

0 50 100 km

Une région avec diverses influences climatiques

La Bourgogne-Franche-Comté connaît un climat principalement semi-continental caractérisé par des amplitudes thermiques élevées. Cependant, d'autres influences climatiques prédominent sur les territoires situés en périphérie de la région. Le climat semi-continental s'impose nettement au nord de la Côte-d'Or, dans les plaines et les vallées franc-comtoises jusqu'aux massifs des Vosges et du Jura. Par conséquent, les étés sont chauds, les hivers rigoureux et la pluviosité copieuse.

Dans le nord-ouest bourguignon, le climat océanique altéré prédomine. Dès lors, les températures se trouvent plutôt modérées et les précipitations relativement faibles.

L'influence méridionale, présente dans le sud de la Saône-et-Loire, s'estompe peu à peu en remontant la côte viticole jusqu'à Dijon. Les printemps doux et arrosés, tout comme les étés chauds, expliquent la forte présence de la vigne. L'influence montagnarde, définie par des hivers

froids, des étés frais et une pluviométrie abondante, se ressent sur la majeure partie du Morvan ainsi que sur les plateaux du massif du Jura. Pour ces derniers, au caractère hivernal plus marqué, les températures très basses sont accompagnées de chutes de neige variables.

Le climat de montagne s'impose sur la haute chaîne jurassienne. La froideur de l'hiver est assortie d'une épaisse couche de neige. Les étés y sont frais et ponctués de fréquents orages.

Une évolution climatique qui s'accélère

Les données météorologiques de huit stations réparties sur la région illustrent des évolutions sensibles entre les périodes de référence 1981-2010 et 1991-2020. En effet, la comparaison de celles-ci révèle, selon les secteurs, une hausse des températures moyennes annuelles comprise entre 0,4 et 0,9°C. La zone auxerroise, seule exception

régionale, affiche une stabilité des températures. Le phénomène de réchauffement s'accélère sur la période récente. En effet, la moyenne des températures relevées sur les cinq dernières années est déjà supérieure de + 0,7 °C à celle de la période 1991-2020 (représentative d'un climat « centré » autour de 2005).

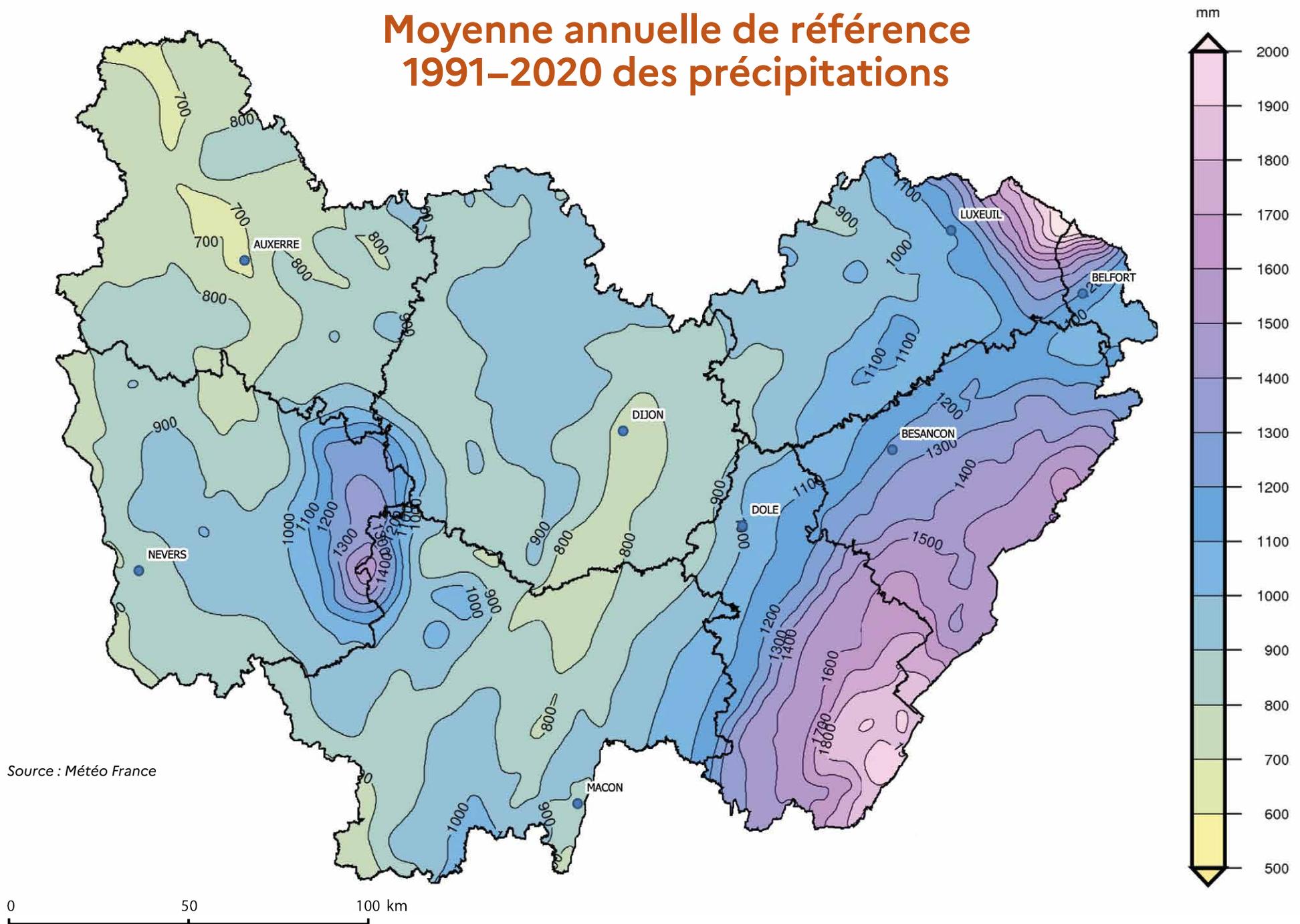
Entre 1991 et 2020, le cumul pluviométrique annuel moyen des huit stations référentes enregistre une légère baisse de 30 mm avec de fortes disparités locales. Le déficit pluviométrique est plus important au nord-est de la région comme le montrent les relevés de Luxeuil (- 72 mm) et de Belfort (- 148 mm). Au nord-ouest, Auxerre fait, une fois encore, office d'exception avec une hausse des précipitations de 66 mm.

Le décalage climatique au cours des trente dernières années est notable. Actuellement, Dijon et Besançon connaissent respectivement le climat de Lyon et de Clermont-Ferrand des années 1970.

	Dijon	Besançon	Dole	Nevers	Luxeuil	Mâcon	Auxerre	Belfort	Moyenne des huit stations étudiées
Normales des températures 1991-2020									
Moyennes	11,4	11,4	11,6	11,4	10,8	12,3	11,5	10,9	11,4
Minimales	6,8	7,0	6,4	6,1	5,6	7,8	6,8	6,6	6,6
Maximales	16,1	15,8	16,8	16,6	16,0	16,7	16,3	15,3	16,2
Écarts avec les températures moyennes 1981-2010	+ 0,5	+ 0,4	+ 0,8	+ 0,5	+ 0,4	+ 0,6	0,0	+ 0,9	+ 0,5
Pluviométrie (cumul annuel en mm)									
Normales 1991 - 2020	743	1 157	1 023	784	977	834	773	974	908
Écarts avec les normales 1981 - 2010	- 16	- 30	- 3	- 21	- 72	- 8	+ 66	- 148	- 30

Source : Météo France

Moyenne annuelle de référence 1991–2020 des précipitations



Les EPCI, des structures de coopération et de développement territorial

Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de « projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité ». Ils sont soumis à des règles communes, homogènes et comparables à celles des collectivités locales. Aujourd'hui, chaque commune de Bourgogne-Franche-Comté doit appartenir à un EPCI à fiscalité propre, en vertu de la loi NOTRe de 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République. Les métropoles, communautés urbaines (CU), communautés d'agglomération (CA) et communautés de communes (CC), sont les différentes catégories d'EPCI à fiscalité propre. La métropole est la forme la plus intégrée d'intercommunalité. Ces structures intercommunales disposent du droit de prélever l'impôt, sous forme de fiscalité additionnelle à celle perçue par les communes, ou, dans certains cas, à la place des communes.

Des communautés de communes peu denses

Les communautés de communes sont des EPCI à fiscalité propre conçues pour faciliter la gestion locale des espaces peu urbanisés. La Bourgogne-Franche-Comté en dénombre une centaine qui regroupe 84 % des communes de la région mais seulement la moitié de la population.

Les communautés d'agglomération sont conçues pour regrouper plusieurs communes formant un ensemble de plus de 50 000 habitants, d'un seul tenant et sans enclave, autour d'une ou plusieurs communes centre de plus de 15 000 habitants. Les douze CA de la région concentrent 29 % de la population.

Trois grands EPCI complètent ce paysage : la métropole de Dijon Métropole (255 100 habitants au 1er janvier 2019) et deux communautés urbaines, celle de Grand Besançon Métropole (195 750 hab) et celle de Creusot Montceau (92 300 hab). Ces trois EPCI n'atteignent pas les seuils de population fixés par

la loi pour être Métropole (400 000 hab) ou Communauté urbaine (250 000 hab) mais ont obtenu des dérogations. Pour les deux plus importants, c'est en raison du statut de capitale ou d'ex-capitale régionale de Dijon et Besançon et pour la CU Creusot Montceau, en raison de son ancienneté (créée en 1970) et de sa particularité d'avoir deux villes centre.

Des superficies très différentes

Les EPCI de la région couvrent en moyenne 412 km². La majorité des EPCI de grande taille sont situés à l'ouest de la région. Parmi eux, quatre dépassent 1 200 km² : la CC du Pays Châtillonnais, la CC de Puisaye-Forterre, la CC du Grand Autunois Morvan et celle de Bazois Loire Morvan.

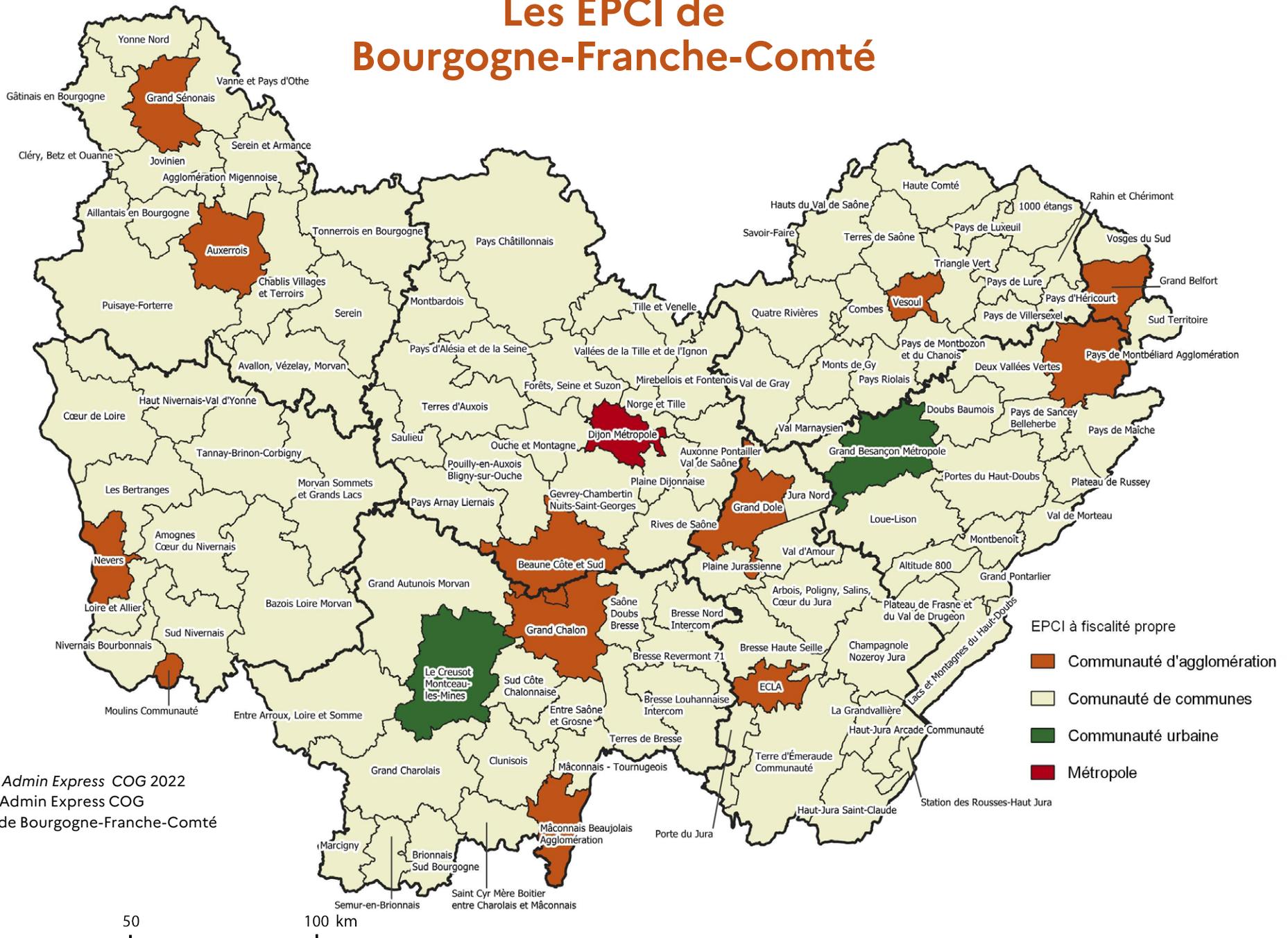
À l'inverse, cinq EPCI ne dépassent pas 150 km², dont trois sont situés dans le massif du Jura : la CC du Haut-Jura-Arcade, la CC du Plateau du Russey, et la CC de la Station des Rousses-Haut-Jura.

	Côte-d'Or	Doubs	Jura	Nièvre	Haute-Saône	Saône-et-Loire	Yonne	Territoire de Belfort	Région BFC
EPCI à fiscalité propre	19	18	14	13	19	20	16	3	116
<i>dont Communautés de communes</i>	17	16	12	11	18	16	14	2	101
<i>dont Communautés d'agglomération</i>	1	1	2	2	1	3	2	1	12
<i>dont Communautés urbaines</i>	0	1	0	0	0	1	0	0	2
<i>dont Métropole</i>	1	0	0	0	0	0	0	0	1

Attention : Certains EPCI étant constitués par des communes de départements différents, la somme des EPCI par département est supérieure au nombre d'EPCI de BFC.

Source : Insee - Code Officiel Géographique 2022

Les EPCI de Bourgogne-Franche-Comté



Source : Admin Express COG 2022
 © IGN - Admin Express COG
 DRAAF de Bourgogne-Franche-Comté

0 50 100 km

La région agricole : un zonage dédié à l'agriculture

Le découpage du territoire français en « Régions Agricoles (RA) / Petites Régions Agricoles (PRA) » a été initialisé en 1946, puis remanié à la suite des instructions de 1949 pour répondre à la demande du Commissariat Général au Plan.

L'objectif de ce zonage statistique, élaboré conjointement par l'Insee et le service statistique du Ministère de l'Agriculture, était de fournir un référentiel approprié pour la mise en œuvre d'actions d'aménagement, destinées à accélérer le développement de l'agriculture. Afin d'étudier l'évolution de l'agriculture, il était nécessaire de disposer d'un découpage stable de la France en unités aussi homogènes que possible du point de vue agricole, en s'affranchissant des découpages administratifs.

Chaque région agricole a été définie en fonction d'une même vocation agricole dominante. Ainsi, à l'origine, cette définition s'appuyait sur des critères physiques et économiques plus ou moins stables. On trouvait alors dans la zone délimitée des exploitations pratiquant sensiblement les

mêmes systèmes de cultures et d'élevage.

Les RA et PRA ont une taille intermédiaire entre la commune (zone trop petite pour présenter des résultats) et le département (zone trop hétérogène). Leur nombre et leur taille sont variables d'un département à l'autre. Le Jura représente moins de 8 % de la SAU régionale mais compte dix PRA tandis que la Côte-d'Or, avec 19 % de la SAU régionale, n'en possède que neuf.

Des mises à jour mineures

La première publication de ce référentiel avec le zonage et la carte associée date de 1956. Il y a eu par la suite plusieurs actualisations mineures consistant, pour l'essentiel, à tenir compte des modifications de certains zonages administratifs (départements, communes).

Une actualisation au 1^{er} janvier 1971 puis au 1^{er} janvier 1980, sur la base du Code Officiel Géographique (COG) correspondant à ces deux dates, ont ainsi été

réalisées en 1974 puis 1983.

La dernière actualisation a consisté à prendre en compte les modifications des limites administratives communales sur lesquelles s'appuyaient le zonage. Ce zonage est toujours utilisé pour l'indemnisation des dommages causés par les calamités agricoles ou encore pour la restitution des valeurs vénales des terres et prés loués.

Définitions

Les régions agricoles (RA) et petites régions agricoles (PRA) ont été définies à partir de 1946 pour caractériser des zones agricoles homogènes.

La RA couvre un nombre entier de communes et peut s'étendre sur plusieurs départements. La France métropolitaine est découpée en 432 RA (hors Paris).

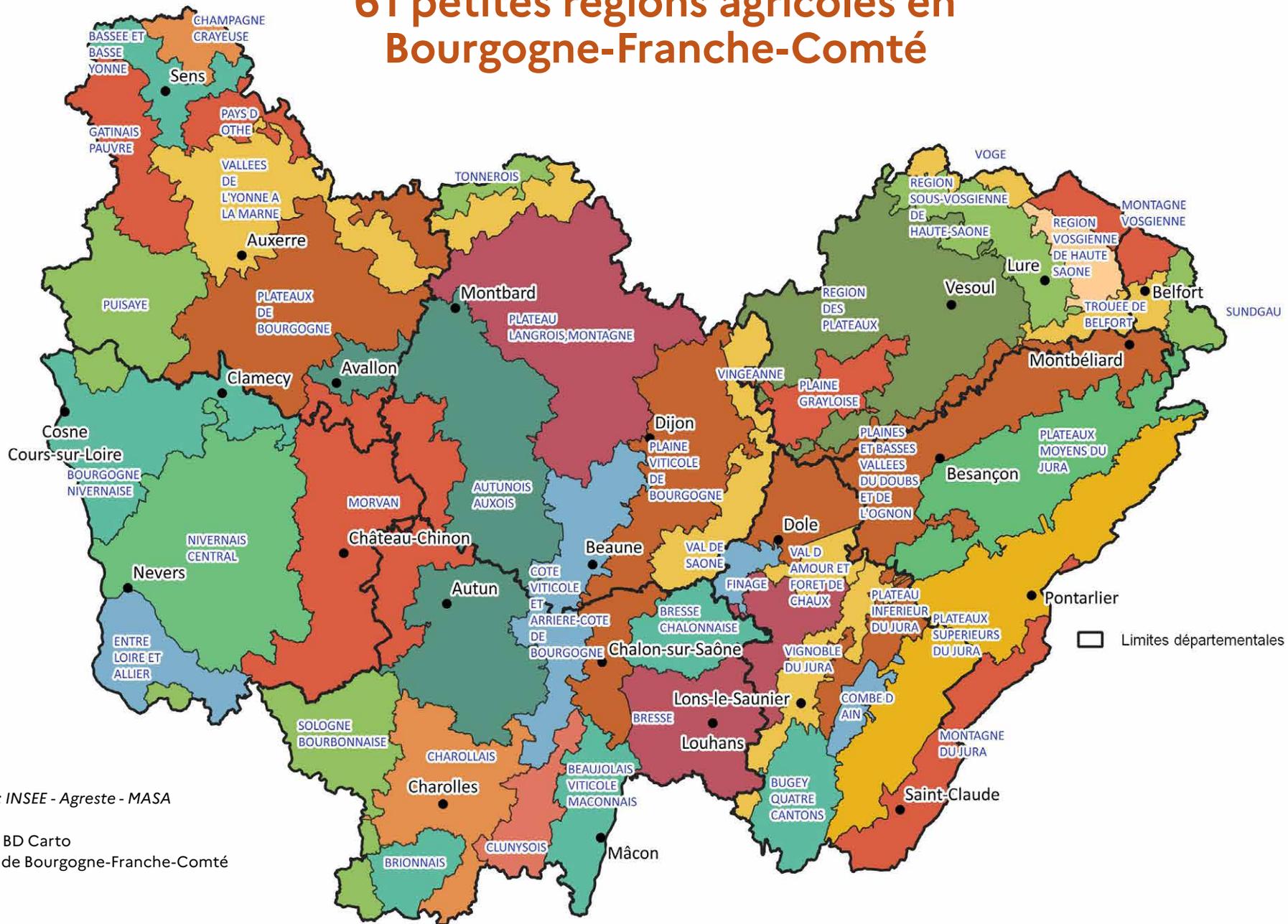
La PRA est constituée par le croisement du département et de la RA. En Bourgogne-Franche-Comté on dénombre 61 PRA.

	Côte-d'Or	Doubs	Jura	Nièvre	Haute-Saône	Saône-et-Loire	Yonne	Territoire de Belfort	Région BFC
Nombre de petites régions agricoles	9	4	10	6	8	11	9	4	61
Nombre d'exploitations	4 138	2 538	2 243	2 748	2 029	6 079	3 639	248	23 662
SAU (en ha)	462 000	221 800	193 000	367 800	235 300	512 700	416 100	19 700	2 428 500
SAU moyenne (en ha)	112	87	86	134	116	84	114	79	103
Nombre ETP	9 600	4 900	3 900	4 300	3 400	11 000	6 600	360	44 000
Nombre ETP moyen	2,3	1,9	1,7	1,5	1,7	1,8	1,8	1,5	1,9

SAU : Surface Agricole Utilisée, ETP : emploi en Equivalent Temps Plein

Source : Agreste - Recensement agricole 2020

61 petites régions agricoles en Bourgogne-Franche-Comté



Source : INSEE - Agreste - MASA

© IGN - BD Carto
DRAAF de Bourgogne-Franche-Comté

0 50 100 km

La région fourragère : un zonage spécifique pour les prairies

Ce zonage, établi à dire d'experts, repose sur un découpage de la France en zones agro-climatiques homogènes du point de vue herbager. Elles ont été constituées à partir de l'enquête « prairies » réalisée en 1982 par le service statistique du ministère de l'Agriculture.

Ce zonage a été déterminé en fonction des critères suivants:

- climat (en particulier l'hygrométrie),
- altitude moyenne,
- géologie (nature du sol et du sous-sol).

Des zones homogènes du point de vue des modes d'exploitation et des niveaux de production fourragère ont ainsi pu être constituées. La France métropolitaine compte 228 petites régions fourragères dont 34 en Bourgogne-Franche-Comté.

Les départements peu fourragers sont exclus.

Un outil pour estimer la production fourragère

Le service régional de l'information statistique et économique établit annuellement une enquête de conjoncture sur la production des prairies à l'échelle des régions fourragères. Cette enquête s'appuie sur le modèle ISOP - Information et Suivi Objectif des Prairies - qui fournit des estimations de rendement des prairies temporaires et permanentes.

Le système ISOP fonctionne à partir d'un modèle de simulation, fruit d'une étroite collaboration entre le service de la statistique et de la prospective, Météo France et l'Institut national de la recherche pour l'agriculture l'alimentation et l'environnement (INRAE).

Le système ISOP calcule les quantités cumulées de matière sèche produite par hectare quotidiennement sur 209 régions fourragères de France. Les prairies situées au-dessus de 1 000 mètres peuvent parfois être moins bien représentées à l'échelle des régions fourragères.

Les résultats des simulations sont extraits au 20 de chaque mois pour chaque région fourragère entre mars et octobre, sous forme d'un rapport à la normale. Les rendements de référence sont calculés sur une période de 28 années de 1989 à 2018.

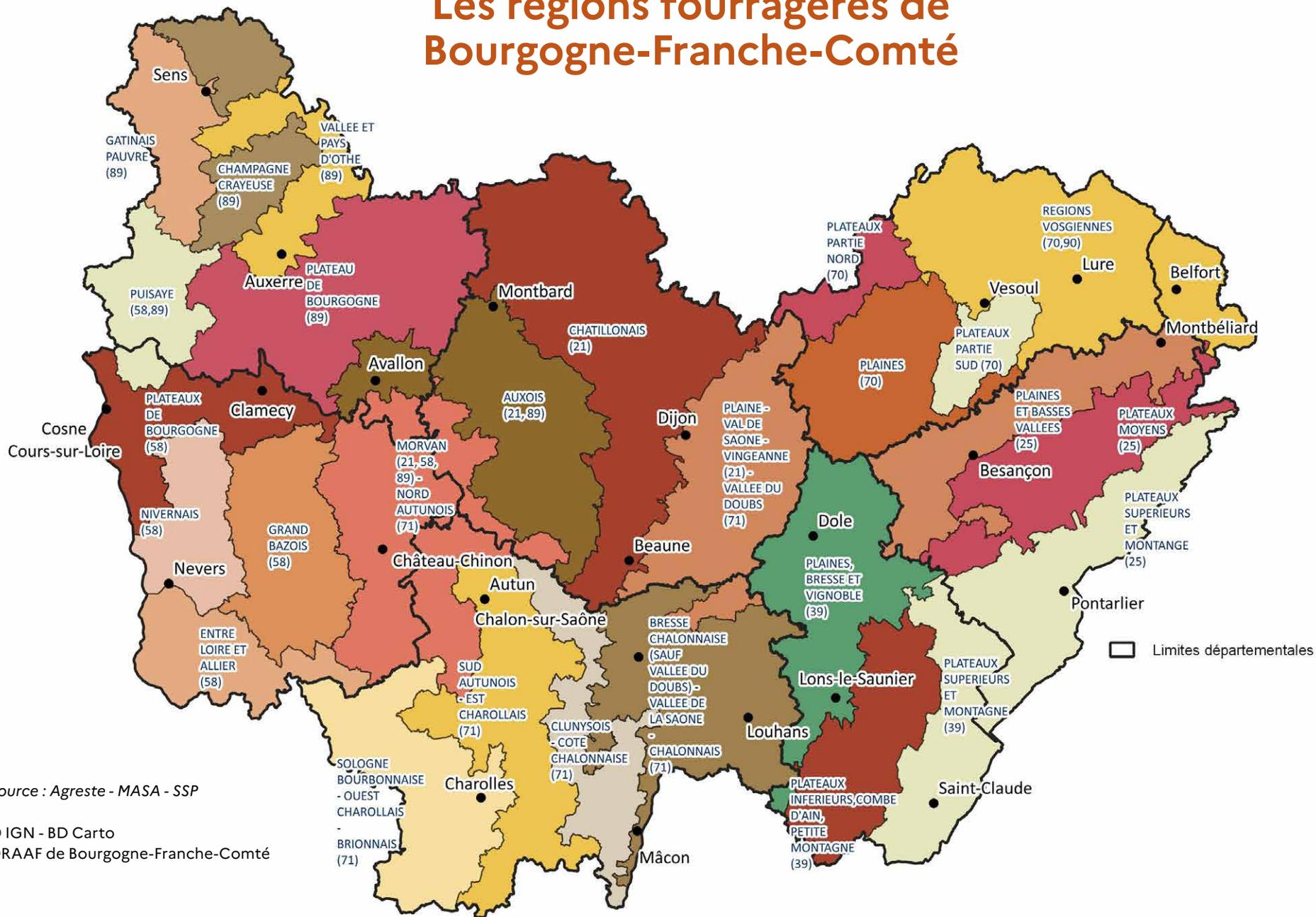
L'enquête sur la production des « prairies », réalisée deux fois par an, estime la production du printemps puis celle de l'été-automne. Elle fait la synthèse des estimations du modèle ISOP et des enquêtes de conjoncture menées dans chaque région.

	Côte-d'Or	Doubs	Jura	Nièvre	Haute-Saône	Saône-et-Loire	Yonne	Territoire de Belfort	Région BFC
Nombre de régions fourragères	4	3	3	6	4	6	7	1	34
SAU (en ha)	462 000	221 800	193 000	367 800	235 300	512 700	416 100	19 700	2 428 500
dont STH (en ha)	140 400	169 600	117 900	200 100	106 200	341 400	54 300	10 200	1 140 100
dont PT (en ha)	11 500	21 100	16 700	17 200	12 600	24 800	7 500	960	112 200
dont maïs fourrage (en ha)	8 200	4 100	2 300	5 300	13 400	13 000	6 300	1 400	53 900
Nombre UGB	204 200	264 300	158 300	276 400	191 700	526 400	139 600	19 600	1 780 500

SAU : Surface Agricole Utilisée, STH : Surface Toujours en Herbe, PT : Prairie Temporaire, UGB : Unité Gros Bétail

Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Les régions fourragères de Bourgogne-Franche-Comté



Source : Agreste - MASA - SSP

© IGN - BD Carto
DRAAF de Bourgogne-Franche-Comté



□ Limites départementales

Les Parcs : des outils pour le développement durable des territoires

Le territoire de Bourgogne-Franche-Comté s'est récemment enrichi d'un premier parc national et d'un quatrième parc naturel régional (PNR).

Un parc national dédié à la forêt

Le Parc national de forêts, le 11^{ème} de cette catégorie en France mais le premier en plaine, est officiellement créé le 7 novembre 2019. Il a pour objectifs la connaissance, la préservation et la valorisation des forêts feuillues de plaine. Parc national le plus septentrional de l'hexagone, il est localisé sur le plateau de Langres, à cheval entre le sud de la Haute-Marne et le nord de la Côte-d'Or. Le cœur du parc, zone soumise à une réglementation particulière afin d'en préserver le caractère, totalise 56 600 ha composés à 95 % de forêts en grande partie publiques (domaniales ou communales). Les forêts du parc comptent l'une des plus importantes diversités d'essences d'arbres par hectare de France, le hêtre étant la plus courante. Des espèces animales remar-

quables sont également présentes comme le Chat forestier ou la Cigogne noire.

Un nouveau parc régional en 2021

Le Parc naturel régional du Doubs Horloger, le dernier en date de Bourgogne-Franche-Comté, est créé le 4 septembre 2021. Ce territoire frontalier de la Suisse jouit d'une importante variété de paysages, composée de vallées boisées et plateaux dégagés, en passant par de paisibles rivières et des reliefs karstiques. Le Lynx boréal est l'espèce emblématique d'une faune sauvage remarquable de diversité.

Ce territoire possède un fort caractère agricole. Berceau de la vache montbéliarde et du cheval comtois, on y produit également des spécialités phares comme le Comté, le Mont d'Or ou la saucisse de Morteau. Par ailleurs, l'activité horlogère dispose d'un savoir-faire reconnu par l'UNESCO en décembre 2020. Avec de grands versants boisés, le Parc des Ballons

des Vosges date de 1989. L'une de ses grandes richesses naturelles, côté Franche-Comté, est le plateau des Mille Étangs qui, comme son nom l'indique, contient une multitude d'étangs de tailles variables résultant du retrait des glaciers il y a 12 000 ans. C'est le PNR le plus habité de France avec près de 250 000 habitants sur l'ensemble de son territoire dont seulement 16 % dans la région.

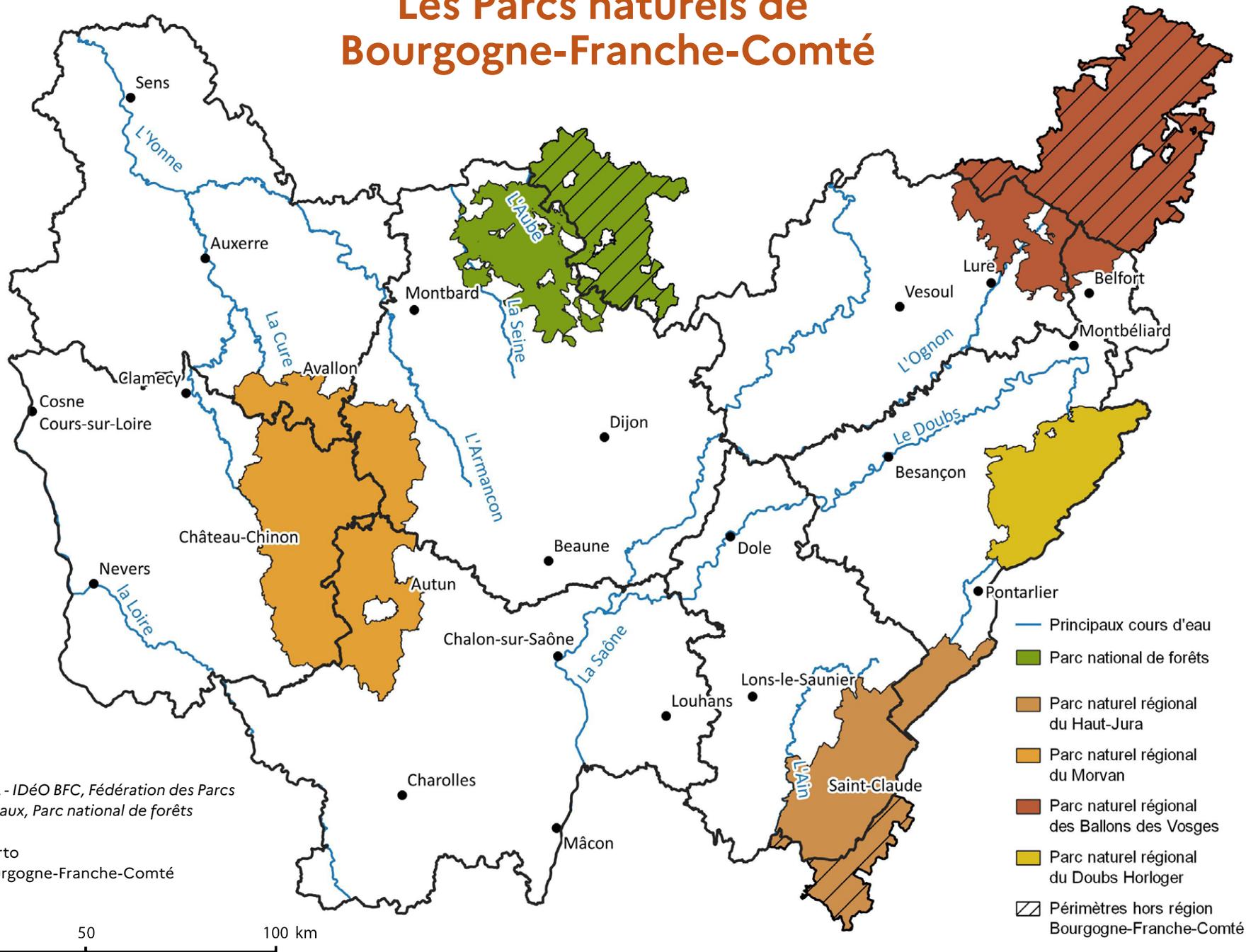
Le Parc du Haut-Jura, créé en 1986, est le parc naturel régional le plus boisé de France avec un taux moyen de 70 % sur l'ensemble de son territoire. Le bâti traditionnel, les productions fromagères réputées ainsi que la diversité de la faune et de la flore sont ses principaux attraits. Créé en 1970, le Parc du Morvan constitue la pointe nord du Massif Central avec un sommet à 901 m. Au-delà de cette caractéristique d'altitude, il se distingue des territoires de proximité par son sol granitique, son climat frais et pluvieux et une variété de paysages entre monts, vallées, lacs et forêts.

	Parc national de forêts *	PNR des Ballons des Vosges *	PNR du Haut-Jura *	PNR du Morvan	PNR du Doubs Horloger
Localisation	Côte-d'Or	Haute-Saône, Territoire de Belfort	Doubs, Jura	Côte-d'Or, Nièvre, Saône-et-Loire, Yonne	Doubs
Nombre de communes	58	52	82	133	94
Superficie régionale du parc (en ha)	93 282	71 316	137 189	325 215	103 918
Part de SAU (en %)	41	20	22	44	51
Part de surface boisée (en %)	56	73	67	46	41

* Une partie de ces parcs se situe hors de la région

Source : ANCT - Observatoire des territoires, IGN - Admin Express, IGN - BD Forêt, Recensement agricole 2020

Les Parcs naturels de Bourgogne-Franche-Comté



Source : DREAL - IDéO BFC, Fédération des Parcs naturels régionaux, Parc national de forêts

© IGN - BD Carto
DRAAF de Bourgogne-Franche-Comté

0 50 100 km

Une révision des zones défavorisées en 2019

Les zones agricoles défavorisées sont des territoires où l'activité agricole souffre de handicaps naturels et permanents liés au relief, à de mauvaises conditions climatiques ou encore à une faible productivité de la terre. Ces contraintes entraînent un risque important d'abandon des terres agricoles. C'est pourquoi l'Union Européenne a mis en place, dès 1972, un régime d'aides spécifiques dont la finalité, avant tout économique, est aussi liée à la préservation de l'environnement et au développement du territoire.

La dernière révision du zonage a eu lieu en 2019 pour se conformer à la réglementation européenne. On distingue désormais 3 types de zones agricoles défavorisées :

- les zones de montagne ;
- les zones soumises à des contraintes naturelles importantes (ZSCN) ;
- les zones soumises à des contraintes spécifiques (ZSCS).

Les ZSCN et ZSCS, créées lors de la révision de 2019, correspondent aux zones hors montagne appelées historiquement « zones défavorisées simples ».

La distinction entre ces deux zones est uniquement d'ordre réglementaire, elle n'a pas de conséquence en matière d'attribution des aides.

Les ZSCN sont définies sur la base de critères biophysiques (contraintes naturelles liées à la pédologie, au climat et à la topographie) fixés au niveau communautaire.

A l'inverse, les ZSCS, dans la limite de 10 % de la superficie de l'État membre, dépendent de critères spécifiques propres à chaque pays, ce qui permet une adaptation aux particularités agricoles et territoriales.

Les zones de montagne sont des ensembles de communes ou parties de communes qui répondent à des critères physiques précis relatifs à l'altitude et à la pente. En critères combinés, l'altitude mini-

male doit être de 500 m et la pente moyenne de 15 %. Sur la base d'un seul critère, l'altitude moyenne minimale doit être supérieure à 600 m dans les Vosges ou à 700 m dans les autres massifs.

La quasi-totalité de l'est de la région classée en zones défavorisées

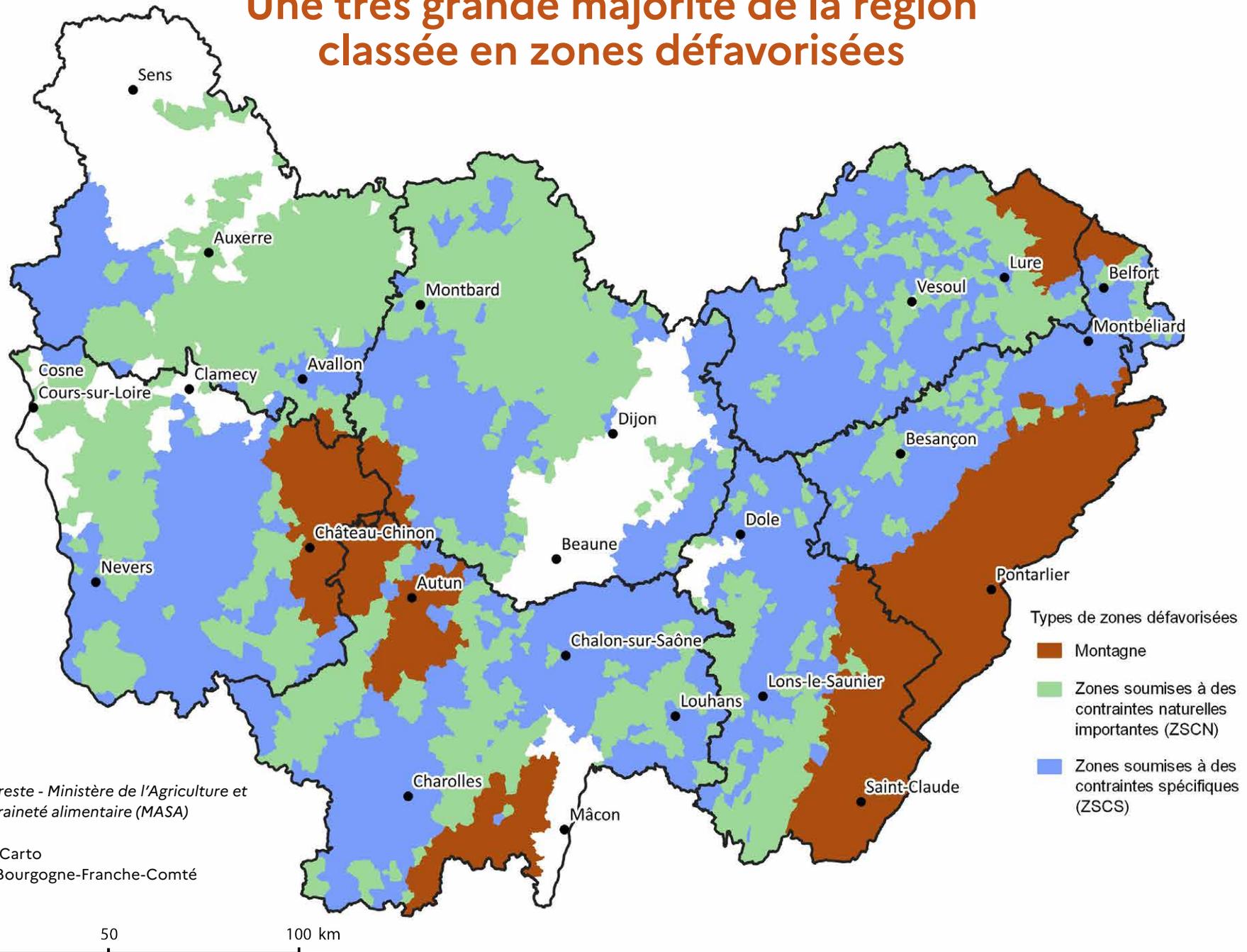
Près de 87 % du territoire régional est désormais classé en zones défavorisées, mais avec de fortes disparités territoriales. Ainsi, les départements francs-comtois sont classés en totalité, à l'exception du Finage dans le Jura qui est un territoire de grandes cultures au sud de Dole.

Côté bourguignon, le taux de classement est plus contrasté, en raison d'une présence de plaines plus marquée notamment dans la vallée de la Saône et le nord de l'Yonne. Avec 61 % des surfaces, ce département présente le taux de zones défavorisées le plus bas de la région.

	Côte-d'Or	Doubs	Jura	Nièvre	Haute-Saône	Saône-et-Loire	Yonne	Territoire de Belfort	Région BFC
Superficie totale (en ha)	876 321	523 264	499 918	681 671	536 008	857 469	742 735	60 944	4 778 330
dont zones défavorisées (en %)	77	100	97	88	99	95	61	100	87
Surfaces en zones défavorisées (en ha) :	675 666	523 264	482 969	599 508	535 101	811 724	452 935	60 944	4 142 111
dont SAU (en ha)	358 010	221 833	179 138	318 497	235 307	489 482	241 232	19 690	2 063 189
dont SAU (en %)	53	42	37	53	44	60	53	32	50

Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Une très grande majorité de la région classée en zones défavorisées



29 Projets Alimentaires Territoriaux reconnus

Créés par la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014, les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) s'appuient sur un diagnostic et une mobilisation des parties prenantes sur les territoires pour répondre aux enjeux d'ancrage territorial de l'alimentation, de résilience alimentaire et de santé. Ils revêtent trois dimensions :

- une **dimension économique** : structuration et consolidation des filières dans les territoires, rapprochement de l'offre et de la demande, maintien de la valeur ajoutée sur le territoire, contribution à l'installation d'agriculteurs et préservation des espaces agricoles.

- une **dimension environnementale** : évolution des pratiques alimentaires (produits locaux et durables, gaspillage alimentaire...), accompagnement et valorisation des modes de production agroécologiques, préservation de l'eau et des paysages.

- une **dimension sociale** : éducation alimentaire, création de liens, accessibilité sociale, lutte contre la précarité alimentaire et valorisation du patrimoine.

Des PAT présents sur tout le territoire

L'État, via l'action de la DRAAF, a soutenu la reconnaissance de 29 PAT dans la région depuis 2016. Au 1^{er} juin 2022, ceux-ci sont portés par huit PETR (Pôle d'équilibre territorial et rural) et un syndicat mixte, sept communautés de communes, six départements, six communautés d'agglomération et un Parc naturel régional. Cela permet un maillage territorial aux échelles variables et aux paysages diversifiés, ruraux ou urbains, et englobant une partie importante de la population régionale.

Les PAT visent à donner un cadre stratégique et opérationnel à des actions partenariales. Au sein de chacun, différents projets opérationnels peuvent être

mis en place avec divers financements. Les projets prennent ainsi des formes très variées en fonction des contextes locaux et compétences propres à chaque porteur dans le cadre de la loi NOTRe (économie, aménagement, formation, environnement, action sociale et santé).

Plus de 100 projets mis en oeuvre

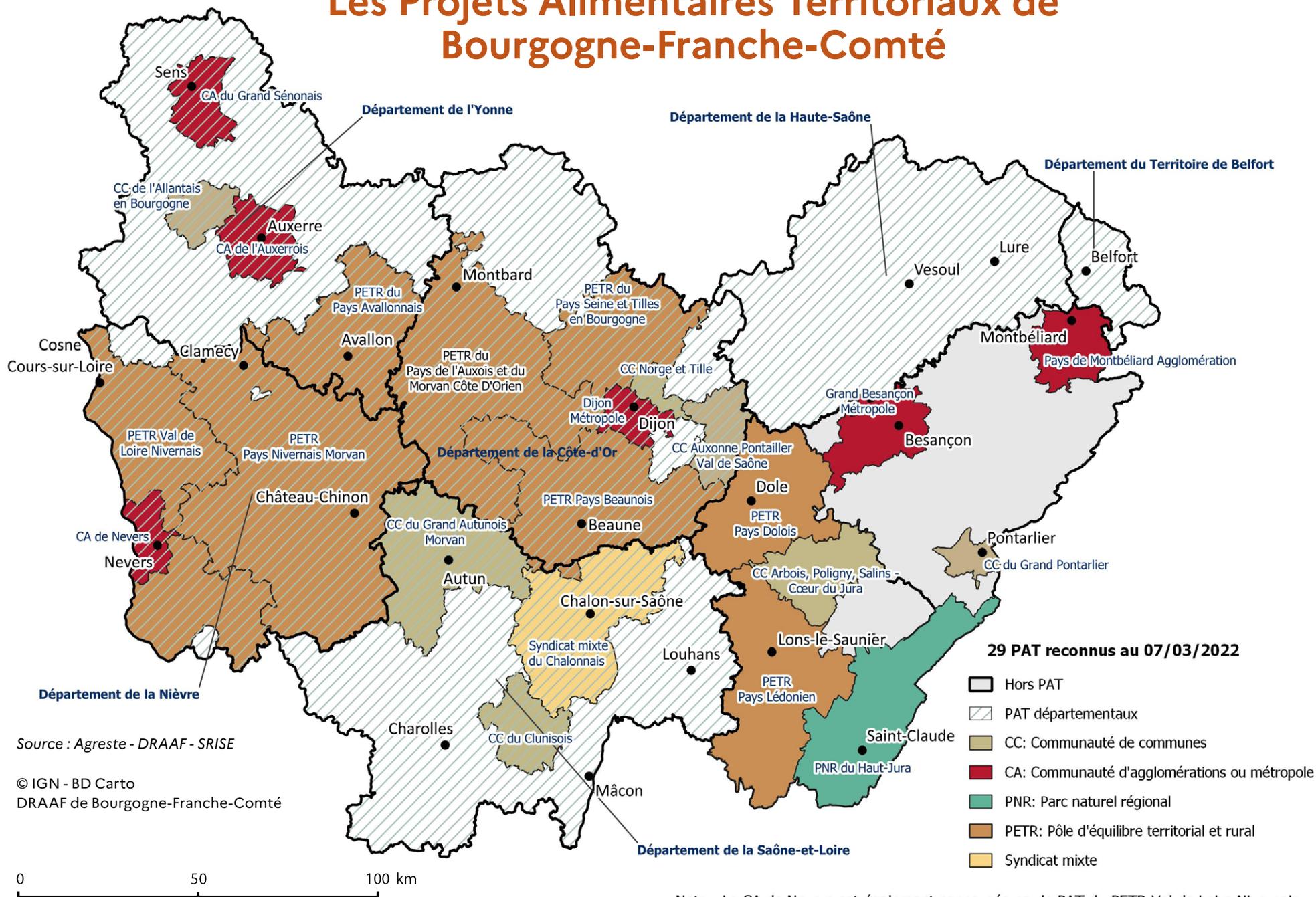
La DRAAF Bourgogne-Franche-Comté a ainsi contribué au lancement et à la réalisation de 117 projets opérationnels. Un tiers d'entre eux portent sur l'animation des PAT lors de leur phase d'émergence, 41 % concernent le soutien aux filières agricoles (de l'amont à l'aval) et contribuent directement ou indirectement à l'approvisionnement de la restauration collective en produits durables et de qualité. Les projets opérationnels menés dans les PAT sont souvent transversaux avec des impacts larges sur l'alimentation locale, la santé et l'environnement.

	Côte-d'Or	Doubs	Jura	Nièvre	Haute-Saône	Saône-et-Loire	Yonne	Territoire de Belfort	Région BFC
Nombre de PAT reconnus	7	3	4	4	1	4	5	1	29
Nombre de projets financés par la DRAAF (2017-2021)	19	14	26	35	1	9	11	2	117
<i>dont pour le soutien aux filières agricoles</i>	9	5	10	18	0	3	2	1	48
<i>dont pour l'animation des PAT</i>	7	4	5	11	1	4	5	1	38
<i>dont autres*</i>	3	5	11	6	0	2	4	0	31
Montants financés par la DRAAF pour ces 117 projets (en milliers d'€) :	1 737	935	1 072	1 277	70	458	363	156	6 068

* Autres : Restauration collective, Education alimentaire, Gaspillage alimentaire, Environnement, Justice sociale, Santé publique.

Source : Données DRAAF-BFC au 25/05/2022, issues des PAT reconnus de 2016 à 2022

Les Projets Alimentaires Territoriaux de Bourgogne-Franche-Comté



Source : Agreste - DRAAF - SRISE

© IGN - BD Carto
DRAAF de Bourgogne-Franche-Comté

0 50 100 km

Note : La CA de Nevers est également concernée par le PAT du PETR Val de Loire Nivernais